

# Les informations du Centre Communal d'Action Sociale

## Numéro spécial

### AIDE PERMIS DE CONDUIRE 2012 (PERMIS B)

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bailleval met en place une aide au permis de conduire. Celle-ci s'adresse à tous les jeunes habitants de Bailleval nés en 1992 - 1993 - 1994 - 1995

Cette aide prendra effet à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

Pour en bénéficier il faudra avoir **obtenu le code de la route mais ne pas encore avoir le permis**. Le montant de cette aide variera selon le barème suivant :

45 € si QFA > 6 875€

135 € si QFA ≤ 6 875€

QFA : Quotient Familial Annuel = Revenu imposable divisé par le nombre de parts (informations figurant sur l'avis d'imposition 2011 correspondant aux revenus 2010)

Cette aide ne sera accordée qu'une fois par jeune et versée directement à l'auto école.

Pour les personnes nées avant 1992 le Centre Communal d'Action Sociale pourra étudier le dossier en cas de difficultés particulières.

*Pour information : D'autres aides peuvent être accordées sous conditions par le Conseil Général de l'Oise ainsi que par le Conseil Régional de Picardie*

#### Comment faire ?

- ✓ remplir le bon d'inscription ci-dessous
- ✓ joindre une attestation de l'auto école certifiant que vous avez obtenu le code de la route
- ✓ un justificatif de votre domicile ou de vos parents de moins de 3 mois
- ✓ une copie de votre carte nationale d'identité ou du livret de famille
- ✓ l'avis d'imposition 2011 sur revenus 2010 si QFA inférieur ou égal à 6 875 €
- ✓ envoyer ou déposer la demande avant la fin de chaque mois et en dernière limite **avant le 31 décembre 2012** à la mairie de Bailleval

☒ CCAS Mairie de Bailleval rue du cimetière 60140 BAILLEVAL

Pour tout renseignement : 03.44.73.29.14 ou [ccas-bailleval@orange.fr](mailto:ccas-bailleval@orange.fr)

✂-----

#### COUPON CCAS AIDE AU PERMIS 2012

NOM - Prénom

Date de naissance

Adresse :

Tél :

Pièces jointes :

- une attestation de l'auto école certifiant que vous avez obtenu le code de la route
- un justificatif de votre domicile ou de celui de vos parents de moins de 3 mois
- une copie de votre carte nationale d'identité ou du livret de famille
- l'avis d'imposition 2011 sur revenus 2010 si QFA inférieur ou égal à 6 875 €

A Bailleval, le .....Signature :